

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 91 (1940)
Heft: 5

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ministre forestier; à ce dernier titre, il eut le mérite de contribuer au développement du réseau des chemins forestiers. — Dans le service militaire, il était parvenu au grade de capitaine d'artillerie; durant la guerre mondiale, il fonctionna comme commandant du fort Stöckli, au St-Gothard.

En 1935, le Conseil d'Etat du canton de Lucerne lui confia la direction des forêts; cela à la suite de la mise à la retraite de M. J. Knüsel, inspecteur cantonal. Il fut pour ses collègues un supérieur bienveillant et plein de bonne volonté. — Son départ est une perte sensible pour l'Association forestière lucernoise, dont il comptait parmi les créateurs et les animateurs. — Atteint par la maladie, au début de 1939, il se vit dans l'obligation, durant l'été suivant, de se retirer de son poste.

L'ensevelissement du défunt eut lieu, le premier de l'an, dans le cimetière de Dägerstein, où une nombreuse assistance, émue, l'accompagna à sa dernière demeure. Cet excellent forestier laisse une œuvre qui lui survivra.

Sp.

(Trad. d'après un article de la « Zeitschrift ».)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du comité permanent du 8 février 1940, à Zurich.

1^o Sont admis comme *nouveaux sociétaires* :

MM. *Jos. Widrig*, ingénieur forestier, à Ragaz-les-Bains.
Oscar Strub, architecte, à Zurich.

2^o *Décès de sociétaires* : MM. le Dr *H. Biolley*, membre d'honneur, à Couvet; *Roman Felber*, à Berne; *R. Schürch*, à Lucerne; *W. Kobelt*, à Bühler (Appenzell).

2^o a. *Démissions de sociétaires*. Ont démissionné : MM. *Ulrich Bazzigher*, à Coire; *A. Widrig*, à Ragaz-les-Bains; *P. Gréa*, à Vincelles (France); *G. Haug*, à Zurich.

3^o *Réunion annuelle à Fribourg*. Le canton de Fribourg ayant nommé son comité local pour la réunion annuelle de 1940, il est décidé que celle-ci aura lieu, dans la supposition toutefois qu'il ne surviendra pas d'événements extraordinaires. Le programme en sera très simple (durée : 2 jours). Quant à la date, on a prévu le commencement du mois d'août.

4^o *Etudes concernant le bois*. Il est décidé de ne pas transmettre, pour le moment, la motion au Conseil fédéral, qui avait été admise à la réunion de Zurich. Une telle demande n'est pas opportune pour le moment et semble avoir peu de chances de réussite. Par contre, il

faudra essayer d'obtenir qu'il soit fait don à l'Ecole polytechnique fédérale de l'excédent de recettes, réalisé par la division « Notre bois », à l'Exposition nationale. Ce fonds serait destiné à l'alimentation de recherches scientifiques dans le domaine forestier.

5^o *Unser Wald*. L'éditeur Paul Haupt a fait savoir que la publication de notre société « Unser Wald » est presque complètement épuee. Mais il pense que, pour le moment, il faut faire abstraction d'une réédition. Notre comité, par contre, pencherait plutôt en faveur de celle-ci.

Autres objets traités : Supplément publié par le Dr E. Hess; publication d'un travail à l'occasion du centenaire de la fondation de la Société forestière suisse; sujets à traiter lors de l'assemblée annuelle de Fribourg; réforme du programme des études forestières, etc.

Tavannes, le 12 mars 1940.

Le secrétaire : *E. Schönenberger*, inspecteur forestier.

COMMUNICATIONS.

Construction de panneaux-abris.

Dans notre communication au « Journal forestier », de février dernier, concernant les panneaux-abris pour les bois de feu, nous avons évalué le coût de ces panneaux à 10 francs par unité, permettant de couvrir efficacement 2 m². Ce prix s'entend, matériel pris à la scierie (planches de 30 mm, rabotées sur une face).

Il convient d'ajouter que le propriétaire de forêts peut se procurer de tels panneaux à un prix bien inférieur à celui cité ci-dessus, s'il destine à leur construction des chablis exploités dans ses boisés. Preuve en soit le coût de 30 unités destinées à la forêt cantonale d'Oujon (arrondissement de Rolle); voici le détail des comptes :

Bûcheronnage (4 m ³)	12 fr.
Sciage	43 »
Construction	26 »
Kyanisation	32 »
Transports	41 »
Total	154 fr.

soit environ 5 francs par unité.

Il est ainsi hors de doute que le panneau de bois, du type Aubert, possède de sérieux avantages sur les autres moyens de protection des bois de feu; il est d'un coût modeste et il n'est pas exposé à une rupture de charge.

Ed. Rieben.